

Les espaces agricoles,
naturels et forestiers
protégés du SCoT de
l'aire métropolitaine
bordelaise

47



Créonnais
Haux
Madirac
St-Genès-de-Lombaud

-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)
- Retrouver et renforcer la continuité des fils de l'eau (B1)
 -  Affluents majeurs
 -  Autres fils de l'eau

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo 2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif

SCoT de l'aire
métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016



0 250 500 1 000
m

